

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/3516/Add.1/Corr.2
13 janvier 1956

FRANCAIS SEULEMENT

RAPPORT ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 15 DECEMBRE 1955, PAR
LE CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ORGANISME CHARGE DE LA SURVEILLANCE
DE LA TREVE, SUR L'INCIDENT QUI S'EST PRODUIT AU LAC DE TIBERIADE
DANS LA NUIT DU 11 AU 12 DECEMBRE 1955

Additif en date du 30 décembre 1955

RECTIFICATIF

Page 4, à la cinquième ligne du paragraphe 10, au lieu de : "navires de
pêche israéliens", lire : "embarcations de police d'Israël".
